



# LE TREHOU

An Treoù-Léon



# L'ÉCHO



MAI 2019 - n°75

# DATES A RETENIR !!!

## SIPP - SPORT ETE A PARTIR DE 8 ANS

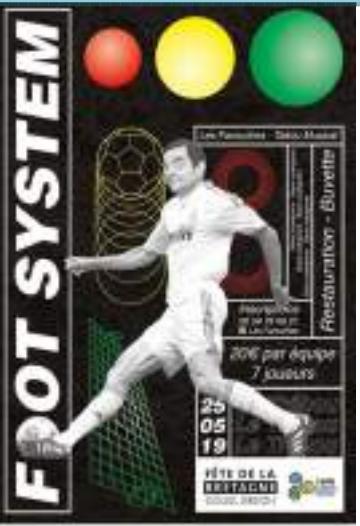
- Kayak, escalade, piscine, Vtt, Plage, Sport co... etc

Renseignements au :

02.98.25.16.52

<https://sipp.bzh>

## KERMESSE DE « L'ECOLE DE LA FLEUR BLEUE » Dimanche 19 mai



L'Association Tréhou Mein Glas  
présentera son exposition

Du samedi 28 juin au dimanche 07 juillet  
tous les jours de 14h30 à 18h00



Rentrée  
Scolaire :

Le lundi 2 septembre 2019

Votre commerce « La Taverne » sera fermé pour congés annuels :

Du 2 au 16 septembre prochain,  
réouverture le mardi 17 septembre !

Forum des associations  
Samedi 7 septembre  
A Loc-Eguiner

L'association BAOBAB  
Organise un vide grenier  
Le dimanche 6 octobre prochain

Le dératiseur sera présent sur la commune dans le courant du mois d'octobre prochain  
Si vous souhaitez un passage chez vous

S'inscrire en mairie : 02.98.68.82.04



## ELECTIONS EUROPEENNES 2019

Les Elections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

Votre bureau de vote, place du Maréchal Ferrand sera ouvert de 8h00 à 18h00.

## Comité des fêtes

Fêtes Locales  
Samedi 22 juin

## Festival musical



Nettoyage des chemins  
de randonnée

Samedi 7 septembre  
RDV à la Mairie 13 h 30

RANDO DU  
COMITE DES FETES  
Dimanche 15  
septembre 2019  
Suivi d'un repas  
Patates au lard



# **SOMMAIRE**

- **Le mot du Maire** : page 05
- **Au fil des réunions du Conseil Municipal** : page 06
- **Des nouvelles de la commune** : page 11
- **La Commune en photos** : page 13
- **L'école de notre village** : page 14
- **Les associations au TREHOU** : page 16
- **Communiqués municipaux** : page 23
- **Histoires, Rubriques & Informations** : page 29
- **Annonces** : page 34
- **Jeux pour grands et petits** : page 35

*Mai 2019*



# Le mot du maire

Bonjour à tous,

Les travaux d'aménagement du bourg étaient le grand projet du mandat. Nous en parlions au passé jusqu'à lors. Aujourd'hui, au vu de l'amélioration des finances, fruit d'effort et de restrictions, nous pouvons employer le présent !

Au centre-bourg, les travaux sur la mairie ont déjà démarré. Le bâtiment sera mis en valeur. Le lait de chaux laisse place aux vieilles pierres, plus en harmonie avec le patrimoine environnant. L'artisan, Christophe SCHWAB achèvera cette restauration. L'entreprise CJL réalisera les peintures sur les boiseries de la mairie et de la salle du centre-bourg cet été.

Choisir des entreprises locales était une priorité.

Les accès aux personnes à mobilité réduites seront aménagés autour des mêmes bâtiments. Le SIPP fera ces travaux.

L'éclairage des lotissements du Penker et de la Croix-Neuve est aussi prévu.

Le gros chantier à venir est celui de la route de Runvegen. L'entreprise EUROVIA, sélectionnée suite à un appel d'offres, débutera les gros-oeuvres en septembre. Conscient que la vitesse est un problème, tout particulièrement près du lotissement La Clé des Champs, des aménagements routiers adaptés seront installés.

La commune dispose maintenant de la salle située derrière La Taverne. Son entrée se fait par la Route du Moulin du Pont. Vous trouverez les informations sur le site internet [www.letrehou.bzh](http://www.letrehou.bzh) et le Facebook de la commune.

Le maintien du bar-commerce est l'enjeu fort du TREHOU. La Taverne a ouvert ses portes en mars. Ce lieu est un vecteur de lien social pour la population et rend plus attractive notre commune.

Si nous voulons le maintenir, il faut le faire marcher ! A nous d'y contribuer afin de ne pas faire du TREHOU « une commune dortoir ». Les produits sont à des prix attractifs comparativement à d'autres épiceries. Les légumes et fruits sont bio, des produits tréhousiens sont dans les rayons. Changer nos habitudes à la hauteur de nos possibilités, choisissons la proximité ! C'est un service que nous nous rendons.

C'est ensemble que nous réussirons !

Salud d'an holl,

Labour braz ar mandat a oa kempenn ar vouc'h. Betek henn e oamp o kaozeal dac'h an dra mañ, hep bezañ sur e vefe moienn ober. Graet vo a-benn ar fin gant bolontez vat ha dre forz espern ac'hant.

Komañset eo al labour war an ti-kêr dija ; laez raz'vo kaset kuit dac'h ar mogerioù a-benn lakaat ar mein-kozh war-wel. Gwellaet kalz e vo gwel an ti. Christophe SCHWAB, ar mañsoner, a zo o peurechuiñ al labour. Livañ lodennou koad an ti-kêr ha sal ar gouelioù a vo graet gant an embregerezh CJL e-pad an hañv.

Pouezus-mat e oa evidomp dibab embregerezhioù dac'h ar vro. Hentoù evit an dud ampechet a vo graet aze iveau. La labour vo graet gant SIPP.

Goulleir lotisamantoù Penker ha Croix Neuve a vo da ober iveau.

En amzer da zont al labour-braz a vo d'ober 'vo hini hent Runvegen. Choazet eo bet embregerezh EURAVIA war-lec'h ur galv-kinnig. Kroget a vo gant al labour e miz gwengolo. Abalamour e ouizer ez euz ur gudenn gant tizhder an otoiou e-kichen lotisamant La Clé des Champs e vo savet peadra da wellaat an traou.

Gant ar gumun emañ bremañ sal tre-kein La Taverne. Ar mont e-barzh zo war hent Milin ar Pont. Moien a vo deoc'h kaout titouroù war lec'hienヌ internet [www.letrehou.bzh](http://www.letrehou.bzh) hag war hom Facebook iveau.

An dra pouezusañ e-barzh ar gumun a zo dec'hel gant ar goñvers-ostaliri. Digor eo dorioù La Taverne abaoe miz meurzh. A-drugarez d'al lec'h-se eo muioc'h anavezet ar gumun, ouzhpenn ur gonvers mod-se a o ul lec'h m'en em gav tud ar gumun. M'hon heus c'hoant dec'hel anezhañ eo dao deomp lakaat anezhañ da dreiñ. Arabat deomp kaout ur barrezh varo. Produioù mac'hamatoc'h evit magazinoù all e vez gwerzet ganto. Bio e vez ar frouezh hag ar legumaj, produioù dac'h ar gumun a vez ganto iveau. Chanjomp an traou ar muia ma hellomp. E-giz-se e c'hello ar barrezh en em dennañ !

Asambles e talc'himp da vont

Le Maire,  
Joël CANN

# Au fil des réunions du Conseil Municipal

(Le compte rendu intégral peut être consulté en mairie)

Mercredi 24 avril 2019  
Secrétaire : Jacques BARON

**Avis sur le projet de PLUi arrêté de la CCPLD**  
réf : 26-2019

## LE CONTEXTE

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015, la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas est compétente en matière de 'plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale'. Par délibération en date du 11 décembre 2015, elle a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et a défini les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2019, la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas a tiré le bilan de la concertation et arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

A la suite de cette étape et avant l'enquête publique, le code de l'Urbanisme prévoit au titre des articles L.153-15 et R.153-5 que le projet de PLUi arrêté est soumis, pour avis, aux conseils municipaux. Cet avis doit être rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

L'avis du conseil municipal doit ainsi porter sur le projet de PLUi de la CCPLD, arrêté en conseil de Communauté du 6 février 2019, qui comporte plusieurs pièces :

- un rapport de présentation,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- le règlement graphique et le règlement écrit,
- les annexes,
- les pièces administratives.

Sur la base de ce dossier de PLUi arrêté :

- il est proposé au conseil municipal d'émettre d'éventuelles observations ou remarques sur le projet de PLUi arrêté ;
- il est demandé l'avis du conseil municipal sur le projet de PLUi arrêté par le conseil de Communauté en date du 6 février 2019.

## DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L.151-1 et R.151-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil de Communauté, en date du 11 décembre 2015, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable,

Vu les débats sur les orientations générales du PADD en date du 24 mars 2017 pour le conseil de Communauté et en date du 22février 2017 pour le conseil municipal de LE TREHOU,

Vu la délibération du conseil municipal de LE TREHOU en date du 12 décembre 2018 relative à l'avis de la commune sur le projet de PLUi avant son arrêt en conseil de Communauté,

Vu la délibération du conseil de Communauté en date du 6 février 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Considérant le dossier de PLUi de la CCPLD, arrêté par le conseil de Communauté en date du 6 février 2019, qui a été transmis,

Après avoir pris connaissance et analysé le projet de PLUi arrêté de la CCPLD, et au regard des discussions en séance :

- il est proposé au conseil municipal d'émettre d'éventuelles observations ou remarques sur le projet.

Le conseil municipal émet les observations/remarques suivantes sur le projet de PLUi de la CCPLD, arrêté en conseil de Communauté le 6 février 2019 :

- **des ajustements sont à apporter au linéaire 'Haies bocagères et talus à protéger' identifié au règlement graphique (quelques ajouts et suppressions afin de prendre en compte la réalité du terrain)**
- **des ajustements sont également à apporter à quelques tracés de cheminements doux ou circuit balisé à conserver ou à créer.**

- il est demandé l'avis du conseil municipal sur le projet de PLUi de la CCPLD arrêté par le conseil de Communauté en date du 6 février 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, émet un avis favorable au projet de PLUi de la CCPLD arrêté en conseil de Communauté le 6 février 2019.

**A la majorité (pour : 10 contre : 1 abstentions : 1)**

#### **Autorisation donnée au Maire de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) réf : 27-2019**

La commune peut bénéficier de la DSIL.

Le projet de travaux consiste à rendre accessible la mairie et les sanitaires situés Place du Maréchal Ferrand, à sécuriser l'accès aux piétons par la route de Sizun et particulièrement celle des enfants sur le chemin de l'école par des barrières en bois afin de les protéger des véhicules.

A cette occasion, des travaux d'économie d'énergie sont prévus. La chaudière de la mairie sera remplacée par un équipement moins énergivore. Des travaux extérieurs d'amélioration thermique sont prévus.

Le plan de financement doit tenir compte de la part de subvention accordée soit 50% de la totalité des travaux estimés (accord DETR). Le reste à charge de la commune est de minimum 20%. Le dossier est à transmettre à la Préfecture pour le 30 avril.

FINANCEUR S	DEPENSE HT	TAUX	MONTANT SOLLICITE
ETAT			
DETR	39900	50%	19900
DSIL	39900	30%	11970
AIDES TOTALES			31870
COMMUNE	39900	20%	7980

**Le Conseil approuve à l'unanimité cette projection.**

**A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)**

**Autorisation donnée au maire de solliciter les fonds "Amendes de police"**  
**réf : 28\_2019**

Il est proposé au conseil de solliciter ces fonds pour l'extension du programme de sécurisation au bourg. Pour rappel, les dépenses subventionnables sont plafonnées à 30 000€ HT. Le dossier doit être constitué au préalable d'un descriptif des travaux et d'un détail estimatif à transmettre pour le 27 mai au Département. Des travaux de sécurisation routière seront à prévoir Route de Runveguen. La commission Voirie étudiera les possibilités et les proposera au prochain conseil.

**A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)**

**Contractualisation d'un emprunt**  
**réf : 29\_2019**

50000€ d'emprunt ont été prévus au budget pour financer les travaux. Cependant, nous n'avions pas les chiffrages exacts. De plus, les dépenses de fonctionnement ont augmenté (participations fixes, charges salariales, travaux reportés cette année, versement de l'excédent du budget eau à l'Eau du Ponant).

Après étude, le montant de cet emprunt ne sera pas suffisant. Pour ne pas grever notre excédent de fonctionnement sur N+1, nous ne devons pas trop autofinancer.

C'est pourquoi, il est opportun de contracter un emprunt de 80 000€ afin de réaliser les investissements prévus cette année.

**A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)**

**Vote des subventions aux associations 2019**  
**réf : 30-2019**

La commission Associations propose :

ASSOCIATIONS	2018	2019
Association de l'Ecole	500	2075
LEOR DIGOR	625	1250
APE	450	450
COMITE DES FETES	450	450
MEIN GLAS	450	450
ASS SECTION FOOT	450	450 dont 250 de traçage
Les Anciens de la Mignonne	150	150
Les Anciens Combattants	100	100
ASSOCIATIONS SPORTIVES	20€ par enfant tréhousien inscrit	20€ par enfant tréhousien inscrit
COMITE DE JUMELAGE	450	450
ABVE	20	20
SECOURS POPULAIRE DE SIZUN	312	315
VOYAGES SCOLAIRES (collège, lycée, autre)	voyage:35€/élève	voyage:35€/élève
AAPPMA (pêche) de DAOULAS	50 €	50 €
LES P'TITS LOUPS	20€ par enfant inscrit	0
HAND PLOUDIRY	200 €	200€
AMICALE LAIQUE PLATEAU DE PLOUDIRY		300€ ( à réévaluer selon la fréquentation)
France Alzheimer		60 €
TOTAL	4500€ CA 2018	6 770 €

**A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 1)**

**Tarifs de la salle Route du Moulin du Pont****réf : 31-2019**

La commune dispose à présent de la salle située Route du Moulin du Pont qui jouxte le commerce de la CCPLD. Cette partie n'étant pas concernée par les activités commerciales actuelles, la commune loue à la CCPLD cette partie du bâtiment.

Nous pouvons donc la proposer à la location.

Après discussion en réunions d'adjoints puis en commission, il est proposé:

- 200€ pour les non tréhousiens
- 140€ pour les tréhousiens
- 800€ de caution
- 60€ de forfait ménage

**A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)**

**INTERCOMMUNALITE - TRANSFERT DE COMPETENCE EAU A LA CCPLD -  
MISE EN CONCORDANCE ACTIF ET INVENTAIRE****réf : 32-2019**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé lors de sa séance du 29 juin 2018 le lancement de la procédure de transfert de la compétence « Eau ». L'extension de cette compétence est à entériner par les communes selon les règles prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et par arrêté préfectoral du 15 novembre 2018. Cette prise de compétences s'effectuera au 1er janvier 2019.

Aussi, afin de réintégrer l'actif et le passif du budget eau dans le budget principal de la Collectivité au 31/12/2018, préalable nécessaire avant le transfert de l'actif à la Communauté, il convient d'ajuster l'état de l'actif des biens mobiliers et immobiliers tenu par le comptable et l'inventaire tenu par l'ordonnateur associé à l'exercice de cette compétence par la commune.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

DE PROCEDER à la mise en concordance de l'actif et de l'inventaire du budget annexe Eau ;

D'ARRETER au 31/12/2018 l'inventaire du budget annexe Eau de la Collectivité aux montants suivants:

- Valeur brute comptable : 621 782,29 €
- Montant de l'amortissement de l'exercice : 10 203 €
- Cumul des amortissements : 146 275,04 €
- Valeur nette comptable : 465 304,85 €

D'ACTER que le montant de l'actif et de l'inventaire du budget annexe Eau de la Collectivité sont concordants.

**A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)**

**Biens nécessaires à l'exercice de la compétence Eau par la CCPLD  
réf : 33-2019**

Monsieur Le Maire expose ce qui suit :

Le conseil de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas a approuvé lors de sa séance du 29 juin 2018 le lancement de la procédure de transfert de la compétence « Eau ». L'extension de cette

compétence a été entérinée par les communes selon les règles prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et par arrêté préfectoral du 15 novembre 2018. Ce transfert de compétence s'effectuera au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'article L5211-17 du CGCT dispose que « le transfert de compétence entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés, des dispositions de l'article L1321-1 et suivants » c'est-à-dire « la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence », et qu'il y a lieu, en conséquence que la CCPLD bénéficie de la mise à disposition des biens. L'article L1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la remise des biens a lieu à titre gratuit.

En vertu de ces articles, le bénéficiaire assume l'ensemble des obligations du propriétaire, assure le renouvellement des biens mobiliers et possède tous pouvoirs de gestion, peut autoriser l'occupation des biens remis, en perçoit les fruits et produits et agit en justice aux lieu et place du propriétaire. Il peut également procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens et est substitué de plein droit à la commune dans toutes ses délibérations et dans ses actes relatifs à la compétence transférée. Les contrats relatifs à ces biens sont exécutés dans leurs conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux éventuels contrats conclus par la commune n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. C'est la commune qui doit informer ceux-ci de la substitution.

La mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement, précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de leur éventuelle remise en état. Celui-ci sera établi ultérieurement, une fois l'ensemble des biens recensés.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence de la CCPLD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019;

#### APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de mettre à disposition de la CCPLD au 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exploitation du service, mise à disposition qui sera constatée par un procès-verbal à intervenir une fois l'ensemble des biens recensés.

AUTORISE M. le maire à signer avec le président de la CCPLD, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence à établir à l'issue de l'approbation en 2019 du compte de gestion 2018, ainsi que tous documents concernant le transfert de compétence eau.

DIT que les écritures comptables correspondantes sont effectuées par le comptable assignataire de la commune.

**A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)**

#### Questions diverses :

- commerce

Joël CANN

# Des nouvelles de la commune

**sipp** Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry



# L'accueil périscolaire de l'école de La Fleur Bleue laisse parler sa créativité !

Une petite toile, un soupçon de peinture, un brin d'astuce...  
et voici le résultat !



De quoi exposer nos chérubins dans une galerie d'art

Le mélange des couleurs, les formes imaginées...  
Les enfants étaient heureux du rendu de leurs chefs d'œuvres.





## Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Le dispositif CLAS est en place dans notre école depuis la rentrée 2017.

Il a pour but de favoriser l'autonomie dans l'organisation du travail du soir, d'élargir les centres d'intérêts de l'enfant (activités culturelles, jeux de sociétés...) et, est aussi l'occasion d'échanger dans un autre contexte.

Les séances sont supervisées par Anne-Sophie MISMAQUE et Jessie OUZEAU (animatrices ALSH). Elles sont accompagnées cette année par 2 bénévoles, Ghislaine BRONEC et Bertrand CLOAREC.

Un petit groupe de 10 élèves, du CP au CM2 est accueilli dans la bonne humeur, les lundis et jeudis, de 16h30 à 17h30, dans la classe de Nathalie LALLEMAND, directrice de l'école et institutrice des CE2, CM1, CM2.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contactez Jessie OUZEAU par téléphone au 02 98 68 82 22 ou par Mail alshletrehou@sipp.bzh



# La commune en photos



**CHAMPIONNAT DE BRETAGNE  
DE TENNIS DE TABLE le  
10 mars 2019 à DAOULAS**  
**Evann OUZEAU :**  
**1<sup>er</sup> dans la catégorie minime**  
**Mathys BOUDEHEN :**  
**1<sup>er</sup> dans la catégorie junior**  
Un grand bravo à nos jeunes athlètes  
tréhousiens !!!



**LA CHASSE AUX  
ŒUFS  
DU COMITE DES  
FETES !!!**

**Un succès !!!**



# L'école de notre village



Classe de neige des ce2/cm1/cm2  
du 9 au 16 mars 2019



Commune de Bellevaux  
Haute-Savoie  
Alpes du Léman



Au programme de la semaine



randonnée en raquettes



visite d'une chèvrerie



ski alpin





luge



visite du musée de la faune



visite du musée de l'histoire et des traditions



construction d'igloos et initiation au secourisme en montagne



# Les associations au TREHOU

**On n'a pas le même maillot, mais on a la même passion...**



Le club enregistre depuis la fin de l'année 2018 deux nouveaux licenciés et non des moindres :

Thomas Diverres et Thomas Bihan ont obtenu leur diplôme d'arbitre officiel en décembre 2018, et font « régner l'ordre » sur les terrains du département des catégories jeunes le samedi après-midi depuis ce début d'année 2019.

Thomas Diverres est né le 16 avril 1998, habite Sizun et est aussi joueur séniors au club. Il étudie à Brest en BTS force de vente. Thomas a souhaité reprendre le flambeau de son père, Pascal Diverres qui était lui aussi arbitre.

Thomas Bihan est né le 5 novembre 2000, habite Ploudiry. La semaine, il la passe lui aussi en étude de BTS système numérique à Brest. Ne pouvant pas continuer à jouer au football, suite à une blessure au genou, il s'est tourné vers l'arbitrage afin de rester dans le milieu du ballon rond.

Passionnés tous les deux de football, le fait de se retrouver « dans les coulisses des matchs », leur apportent un enrichissement personnel, et une nouvelle vision de leur passion.

L'ensemble du club les remercie et leur souhaite une longue et heureuse carrière dans le milieu de l'arbitrage.

Allez Les VERTS !!!





## Association LEOR DIGOR

### Bibliothèque municipale

### Du nouveau parmi les livres !!!

Après l'achat de romans jeunes et adultes, policiers et albums début 2019, nous venons d'acquérir des Bandes Dessinées adultes et tout public pour diversifier les collections. N'hésitez pas à venir voir.



### Atelier "A nos aiguilles"

PROCHAINS RENDEZ-VOUS : les vendredis 31 mai, 28 juin et 26 juillet



**L'animation** proposée par Anne lors des vacances de printemps a permis aux participants de voyager au travers des contes et des chansons. Les enfants se sont aussi essayés à divers instruments au court de la dernière chanson.



### Fermeture annuelle



FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE DU 1<sup>er</sup> au 31 AOUT  
REOUVERTURE LE MERCREDI 4 SEPTEMBRE  
Bel Eté à Toutes et à Tous,

## CF : Article Animation du 20 février 2019 (télégramme).

Mercredi 20 février dernier, une quinzaine de jeunes, accompagnés de leurs parents ou grands-parents, avait rendez-vous à la bibliothèque pour un spectacle conté sur le thème « Les différences », animé par Anne Boulbin, bénévole. L'assistance, durant près d'une heure, a pris un billet pour un très beau voyage imaginaire plein d'humour. Cette animation s'inscrit dans la continuité des actions déjà mises en place par l'association Leor Digor, dans le but de favoriser la découverte de la littérature jeunesse et de sensibiliser les plus jeunes au livre et à l'oralité. Dès les prochaines vacances scolaires, à Pâques, une nouvelle invitation leur sera adressée.



Les enfants étaient captivés par l'animation !

L'équipe de la Bibliothèque, lors de l'assemblée générale.  
De gauche à droite :

Anne BRETON  
Anne BOULBIN  
Dominique LE ROUX  
Ernestine QUILLIEN  
Bertrand CLOAREC (Mairie)  
Brigitte PITON  
Annie GRAMOULLE



## **CLUB DE LOISIRS DE LA MIGNONNE**

L'assemblée générale du club s'est tenue le samedi 26 janvier. En ce début d'année le club regroupe 48 adhérents. Un repas a été servi au restaurant « l'Aubergine » animé par des histoires et des chansons.

Le 7 janvier, le jeu « le savez-vous » a réuni 36 joueurs des communes environnantes.

Le 19 février a eu lieu la réunion du secteur du Haut Elorn, au cours de laquelle ont été définies les activités suivantes :

- Finale de dominos le 20 mars à Plounéventer. Les qualifications se sont déroulées au Tréhou le 22 février.
- L'assemblée générale « Générations Mouvement se déroulera le mercredi 10 avril à Châteaulin. François Miorcec et Pierre Diverres y participeront.
- Le 8 mars à Saint Eloi, un challenge de belote a eu lieu, il se déroulera sur 5 samedis afin de déterminer le nom des gagnants de ces challenges pour leur participation à la demi-finale.
- La Demi-finale de belote nord finistère se déroulera le mercredi 24 avril à Plounevez Lochrist.
- La finale de belote aura lieu le mercredi 22 mai à Pleyber-Christ (les 100 premiers finalistes du Finistère nord rencontreront les 100 premiers finalistes du Finistère sud).
- La finale de pétanque est planifiée le mercredi 5 juin à Ploumoguer et les qualifications le 26 avril à Sizun.
- Le 14 juin la journée détente se déroulera à Lanmeur. Cette journée débutera à 9h pour se terminer vers 18h. Les animations prévues sont les suivantes : Visite de l'Eco Musée de Plouigneau (un siècle de vie rurale du Trégor), deux circuits de randonnée seront proposés ainsi que pétanque en trois parties (une le matin et deux l'après-midi), un repas traiteur sera servi (kig ha farz et tarte au pommes) au prix de 13€ sur **réservation avant le 31 mai**, à partir de 14h un spectacle organisé par les clubs Générations Mouvement et autres (dances, chants). Puis tirage de la tombola à 17h.
- Le club de Saint Eloy organisera un après-midi festif le vendredi 21 juin.
- Le Jeu « le savez-vous » départemental aura lieu à Plabennec le 7 octobre.
- Le repas du secteur Haut Elorn se déroulera le 29 août à Sizun (dans l'ancienne maison de retraite). Le service sera assuré par les adhérents de Sizun et de Saint Eloy.

### **Sorties et voyages :**

- Le mardi 14 mai, une visite guidée est proposée au Centre d'exposition « l'Odyssée des télécoms ainsi qu'un spectacle sous le Radôme de Pleumeur-Bodou. Après le déjeuner découverte de la côte de granit rose à Ploumanac'h (avec les clubs de La Martyre et de Saint Eloi).
- **Du 13 au 20 septembre un voyage à Agadir (Maroc) en bordure de mer en compagnie du groupe de marcheurs**
- Le mercredi 20 novembre au Centre Culturel « l'Alizé » à Guipavas, sera présenté un spectacle « Sur la Route des Balkans » au cours duquel une dizaine de pays seront traversés (l'Autriche, la Hongrie, la Bosnie, la Croatie, la Slovénie, la Macédoine, la Serbie, le Monténégro et la Grèce. Vous partirez avec les valses de Vienne pour terminer en Grèce avec le Sertaki.

Poésie de Mme Marcelline TRELHU du Club des Chênes de Ploudiry qui a participé au concours de poésie 2018 et pour laquelle un prix spécial du jury lui a été décerné par

## Générations Mouvement...

*Si j'étais la pluie et le beau temps je pourrais*

*Gouter la joie de vivre, tout à fait conscient...*

*Echanger à la pétanque, avec les copains, tranquillement...*

*Narrer anecdotes amusantes et histoires intéressants, d'antan...*

*Encourager voisins et amis, patiemment, avec allant ...*

*Réaliser des projets quand il est encore temps ...*

*Accueillir et accepter les autres différents...*

*Tempérer, souffrances et douleurs, pour quelques instants...*

*Imaginer et inventer des activités « autrement ...*

*Orner et travailler le jardin, chaque saison au présent...*

*Nouer de nouveaux liens, paroles et jeux, partageant...*

*Stimuler les neurones, mémoire sauvegardant...*

*Maintenir les contacts, en se retrouvant régulièrement...*

*Organiser, sorties et rencontres, tout en s'amusant...*

*Unir, énergies et compétences, le plus longtemps...*

*Veiller sur ceux que la souffrance mène à l'isolement...*

*Entraîner les méninges au scrabble, aux dominos joyeusement...*

*Manifester la bonne humeur, d'être tous et toutes, en même temps...*

*Enjoliver, éclairer les tristes journées de mauvais temps...*

*Nettoyer les chemins abandonnés pour y randonner, simplement...*

*Transmettre, aux plus jeunes, des expériences riches en enseignements !!!*

## Comité des fêtes

C'est à l'occasion de pâques que s'est déroulée la chasse à l'œuf le dimanche 21 Avril dernier

(voir photos dans « la commune en photos »)

Merci à tous les participants pour ce moment de convivialité.  
Le comité des fêtes remercie les bénévoles ainsi que le Super U de Daoulas.

Nous espérons vous voir nombreux à l'occasion du cochon grillé le samedi 22 juin prochain (pétanque, repas et musique).

# EXPOSITION ARTISTIQUE

## ARZ MEIN GLAS



(Exposition peinture 2018)

*L'Association Tréhou Mein Glas présentera son exposition*

*Du samedi 28 juin au dimanche 07juillet tous les jours de 14h30à 18h00*

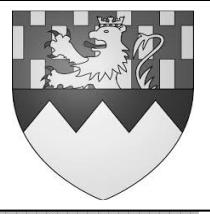
*à la salle communale du bourg, place du maréchal-ferrant.*

*Peintures, dessins, photos, affiches seront exposés.*

*Des cours d'initiation à la peinture seront donnés gratuitement pour les adultes et les enfants.*

*Les artistes exposants anciens et nouveaux sont les bienvenus.*

*Arz Mein Glas.*



## Comité de Jumelage



Salle comble samedi 16 février pour la soirée Loto annuelle, organisée par le Comité de Jumelage.

Les joueurs sont venus de loin pour tenter leur chance, de Camaret, de Cast, de Plonévez du Faou, ainsi que très nombreux du Tréhou. Laurine Queinnec, de Sizun, a remporté le bon d'achat d'ouverture de la soirée, les suivants ont satisfait Chantal Cloatre (Le Tréhou), Mme Folleroux (Plonévez du Faou), et le gros lot de 400€ a pris la direction de Ploudiry, dans la poche de M. Pedrielli. Le bingo quant à lui, a fait la joie d'une joueuse landernéenne, qui est repartie avec une cave à vin.

De nombreux gagnants donc, tenus en haleine par Dédé Ledan, sont repartis avec divers appareils ménagers, audio, outillage, drones, et les paniers de légumes bio concoctés par un producteur tréhousien.





# Communiqués municipaux

## MEMENTO

### Maire :

Monsieur Joël CANN, **Maire**  
Urbanisme – CCAS  
En semaine sur Rendez-vous  
**Permanence** : le mercredi matin de 10h00 à 12h00

### Adjoints:

Monsieur Paul PITON, **1er adjoint**  
Voirie - Bâtiment  
Permanence : sur rendez-vous

Monsieur Jacques BARON, **2ème adjoint**  
Agriculture – Environnement – Eau – Chemins de  
Randonnée  
Permanence : sur rendez-vous

Monsieur Stéphane AUVRET, **3ème adjoint**  
Affaires scolaires - Jeunesse  
Permanence : sur rendez-vous

### Mairie :

de 9h à 12h du lundi au vendredi

Tél : 02 98 68 82 04

Fax : 02 98 24 13 16

**E mail** : [secretariat@mairie-letrehou.fr](mailto:secretariat@mairie-letrehou.fr)

**Site internet** : [letrehou.bzh](http://letrehou.bzh)

**Facebook** : Commune Le Tréhou

**info** : il est possible de prendre rendez-vous avec la secrétaire en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

### Ecole :

Tél : 02 98 68 82 22

E mail : [ec.0290944U@ac-rennes.fr](mailto:ec.0290944U@ac-rennes.fr)

## ETAT CIVIL

### Naissance

Mattéo BECAM, né le 28 avril 2019 - Leuzeureugan



### Décès

Marie SALIOU – 26/03/2019



Germaine LAPOUS – 02/05/2019



Une pensée particulière pour Marie LE BIHAN, doyenne de la commune, qui nous a quitté le 1<sup>er</sup> février 2019.

# URBANISME

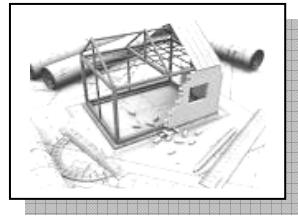
## DECLARATION DE TRAVAUX

GENDRON Yves – Quillevennec – division foncière

PICHON Virginie – Lespenou – Changement fenêtre de toit

QUITTARD Yann – Leur Ar Menez – Création de fenêtre de toit

LAUSEIG Olivier – Route de la Martyre – Abri de jardin



## PERMIS DE CONSTRUIRE EN COURS

QUERE Catherine – Route d'Irvillac – Maison individuelle

LE BOLLOC'H/FOURCROY Quentin et Elodie – Hameau de la Croix Neuve –  
Maison individuelle.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Analyse d'eau

Prélèvement du 10 décembre 2018 à la mairie de Le Tréhou

Chlore libre : 0.01 mg/LC12

Chlore total : 0.01 mg/LC12

pH : 7.3 unité pH

Nitrates : (en NO<sub>3</sub>) : 18 mg/L

Nitrites : (en NO<sub>2</sub>) : < 0.01 mg/l

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

## Echo

Tous les articles pour l'écho seront à déposer en Mairie sur support papier, clé USB, ou par e-mail par les associations, les commerçants/artisans, les particuliers avant **le 31 août prochain impérativement**, pour faciliter le travail de la commission et du secrétariat.

Nous vous en remercions par avance

**Si vous souhaitez recevoir l'Echo dans votre boîte mail au lieu de la version papier, merci de nous l'indiquer à l'adresse mail suivante :**  
**[secretariat@mairie-letrehou.fr](mailto:secretariat@mairie-letrehou.fr).**

## LOCATION DE SALLE



Nouvelle salle en location sur la commune  
Rue du moulin du pont  
140 € aux tréhouisiens  
200 € aux personnes extérieures  
N'hésitez pas à vous renseigner en mairie



Lutte contre la prolifération des Choucas des tours.

Information sur la nécessité de pose de grillage sur les cheminées.



La prolifération des Choucas des tours cause d'importants dégâts aux cultures et leurs nids dans les cheminées peuvent présenter un risque pour la sécurité.

Cet oiseau est une espèce protégée : une dérogation préfectorale permet des prélevements d'oiseaux dans les secteurs les plus concernés, opérations strictement encadrées par arrêté préfectoral.

Par ailleurs, les données actuelles montrent que le plupart des Choucas du Finistère nichent dans les cheminées. Une des actions ralentissant le développement de cette espèce est la généralisation de la pose de grillages sur les conduits, afin de diminuer le nombre de sites de reproduction.

En outre, ces engrangements éviteront la formation des nids susceptibles d'empêcher une évacuation satisfaisante des fumées et d'entraîner des risques sanitaires ou de départ d'incendie.

Nous remercions donc les personnes concernées qui mettront en place ces grilles à l'issue de l'actuelle période de nidification (septembre). Nous vous rappelons que cette opération devient respecter les règles de sécurité, il est conseillé de faire appel aux services de couvreurs ou poseurs de cheminées.

Afin de mesurer l'efficacité de cette mesure, un registre sera à votre disposition en mairie si vous souhaitez nous faire part de votre action ; le succès des opérations de maîtrise de cette espèce d'oiseaux dépend en effet de l'implication de chacun.

# Les horaires pour tondre les pelouses

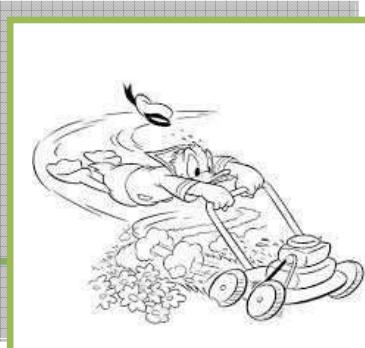
La période est propice à la tonte des pelouses : il est utile de rappeler les limitations liées à la réglementation sur les bruits du voisinage.

Les travaux de bricolages ou de jardinages réalisés par les particuliers à l'aide d'engins à moteurs thermique ou électrique ne peuvent être réalisés que :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30.

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



## Pour le respect et le bien-être de tous

Halte à la divagation et aux déjections canines

Des gestes simples pour préserver  
nos trottoirs et espaces verts!!



LES CROUETTES  
C'EST DANS LE SAC



Je ramasse les déjections de  
mon animal à l'aide de sacs



Je tiens mon chien en laisse,  
pour garantir sa sécurité et  
celle des autres usagers.

↓  
Ce que je risque...

Pour le non ramassage des déjections:

-Une amende allant de 35€ à 450€  
Rappel: la réglementation rend  
obligatoire le ramassage des  
déjections de son animal

↓  
Si mon chien est trouvé errant :

-Une amende allant de 35€ à 450€  
-Les frais de fourrière à ma charge.  
Rappel: un animal errant trouvé  
sur la voie publique sera capturé et  
mis en fourrière.

**L'incivilité peut coûter cher!**

**Nous partageons le même espace de vie. Préservons-le!**

# MERCI de TRIER !!



Quand la plupart des riverains font les choses correctement, certains se permettent de ne pas respecter les endroits mis à notre disposition dans la commune.

Les bouteilles en verre sont à déposer dans la colonne à verre, les cartons d'emballage sont à déposer dans votre bac jaune

Merci de faire le tri !!!

## HORAIRE DES DECHETTERIES

Pays de Landerneau Daoulas

Du lundi au samedi :

Hiver (1er novembre au 28 février) :  
de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Été (1er Mars au 31 Octobre) : de 9h à 12h et de 14h à 19h

**DECHETTERIE DE DAOULAS**  
02.98.25.92.60

**DECHETTERIE DE SAINT-ELOI**  
(PLOUEDERN)  
02.98.85.19.50

**PORTES OUVERTES 2019**  
au Centre de Tri  
mercredi 12 & vendredi 14 JUIN  
14 H À 20 H

Gratuit sur inscription

Jeu concours 90.  
Animations enfants

PLACES LIMITEES!  
Pensez à réserver au :  
02.98.21.34.49.

# Où en sont les habitants du pays de Landerneau-Daoulas avec le tri ?

**Le 18 mars 2019 c'était la journée mondiale du recyclage !**

Voici l'occasion de faire un point sur le tri des emballages recyclables ménagers au sein de notre collectivité. Êtes-vous de bons élèves en matière de tri ?

Oui, vous avez pris l'habitude de mieux séparer et trier vos déchets. Aujourd'hui, grâce à vous, 32% des déchets collectés en porte à porte sont recyclés.

**Mais des efforts restent encore à faire !**

**Le taux de refus en 2018 était de 13.8 %.**

Régulièrement des couches, du textile, du verre ou encore des ordures ménagères se retrouvent sur les tapis de tri du centre de tri des emballages de Plouédern !

En plus des impacts environnementaux, ce mauvais tri à des conséquences financières (surcout du traitement des refus de tri), humaines (risques pour les agents sur la chaîne de tri) et matérielles (blocage des tapis de tri).

## **Merci de respecter les consignes de tri**

**JE METS EN VRAC DANS MON BAC**

The diagram shows a central grey recycling bin with a handle and lid. Surrounding it are various items categorized for recycling:

- Cartons d'emballages et briques alimentaires:** Cartons and food cartons.
- Emballages métalliques vides et non lavés:** Empty and unclean metal containers.
- Bouteilles et flacons en plastique vides et avec bouchons:** Empty plastic bottles and containers with caps.
- Journaux, revues et magazines sans les films plastiques:** Newspapers and magazines without plastic film.
- Je mets dans la poubelle ordinaire:** Items to be put in the ordinary trash bin (indicated by a crossed-out trash bin icon).
- Je mets à l'éco-point:** Items to be taken to the eco-point (indicated by a crossed-out trash bin icon).

Merci de votre participation

**Un doute ?**  
Contactez le service environnement  
02 98 21 34 49  
environnement@ccpld.bzh  
[www.pays-landerneau-daoulas.fr](http://www.pays-landerneau-daoulas.fr)

PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS

# Histoires, Rubriques & Informations

## Communauté chrétienne du Plateau de Ploudiry.

### Planning des messes et célébrations. 2<sup>ème</sup> trimestre 2019

Dates	Ploudiry	La Martyre	Loc-Eguiner	Le Tréhou	Tréflévénez
26 mai				10h30	
30 mai			10h30 Ascension		
2 juin		10h30			
9 juin	10h30				
16 juin		10h30			
23 juin				10h30	
30 juin					10h30 Pardon
7 juillet		10h30			
14 juillet			10h30		

L'Echo du Plateau, le feuillet mensuel de notre communauté chrétienne, est disponible dans toutes les églises du Plateau. Vous y trouverez des renseignements pratiques.

Les permanences sont assurées le samedi matin de 10h30 à 11h30 à la maison paroissiale de Ploudiry 2a rue de l'Enclos. Tél : 02 98 25 12 43

Les horaires des messes de notre communauté chrétienne peuvent être consultés sur le site du diocèse de Quimper : <http://diocese-quimper.fr> (Paroisse Notre Dame de tout remède en pays de Landerneau/communauté chrétienne locale du plateau de Ploudiry)

Vous y trouverez également sur la feuille "Informations Paroissiales" quelques indications qui vous aideront à prendre les contacts utiles pour une célébration chrétienne à l'église : baptême, mariage, funérailles.





## RANDONNEES PEDESTRES 43<sup>ème</sup> saison 2018-2019

### Calendrier des activités de mai à juin 2019

DIMANCHE			
Date	Heure	Lieu	Point de rendez-vous
26/05/19	14 h	L'Hopital camfrout	Parking de Tibidy
10/06/19	14 h	(le Lundi) à Pencran	Bourg (prévoir une participation)
16/06/19	journée	Sortie de fin de saison	Le Conquet
30/06/19	14 h	Tréflez	Parking des dunes de Keremma
JEUDI			
Date	Heure	Lieu	Point de rendez-vous
30/05/19	14 h	Logonna-Daoulas	Parking du terrain de foot
13/06/19	14 h	Hanvec	Chapelle de Lanvoy
27/06/19	14 h	Le Tréhou	Rando estivants
MARDI			
Date	Heure	Lieu	Point de rendez-vous
21/05/19	14 h	Dirinon	Le Bourg
04/06/19	14 h	Plougourvest	Le Bourg
18/06/19	14 h	Brignogan	Parking près du cimetière

### Randos d'été du jeudi après-midi

27/06/19	14 h	Le Tréhou	Le Bourg
18/07/19	14 h	Tréflévénez	Le Bourg
22/08/19	14 h	La Martyre	Le Bourg

### Randos du mardi soir

02/07/19	20 h	Loc-Eguiner	Le Bourg
09/07/19	20 h	La Martyre	Le Bourg
16/07/19	20 h	Ploudiry	Le Bourg
23/07/19	20 h	La Roche-Maurice	Le Bourg
30/07/19	20 h	Le Tréhou	Le Bourg
06/08/19	20 h	Tréflévénez	Le Bourg

Contact : Janine LE LANN 02.98.25.10.66



Illustration: Manuel Trahard

creavea.com



## *TREFLEVENEZ ENCHANTE*

Le vendredi 22 mars, l'Association Tréflévénez Enchanté a tenu son assemblée générale.

A l'issue de la réunion, il a été décidé que l'équipe repartait pour la confection d'un 6ème char pour le carnaval 2020 à Landerneau.

**Pour la confection de ce 6<sup>ème</sup> char et la participation au carnaval 2020 à Landerneau, nous proposons aux habitants de la commune du Tréhou qui le souhaitent de venir rejoindre l'association.**

Nous nous retrouvons un soir par semaine dans la bonne humeur (ces dernières années, le mercredi soir à partir de 19h) pour la construction du char (de septembre à avril) et quelques samedis après-midis pour la confection des costumes. Chacun vient en fonction de ses disponibilités.

Contact : - Carole LOIRE (vice-présidente de l'association Tréflévénez enchanté)  
02.98.68.86.73 ou [pimprenelle.tr@gmail.com](mailto:pimprenelle.tr@gmail.com)



Le livre *Le Cœur est une place forte* de Marie-Hélène Prouteau (La Part Commune, 2019) part du livret militaire du grand-père de l'écrivaine, soldat du 19è R.I, perdu le 22 août 1914 lors de la terrible bataille des Ardennes, retrouvé 50 ans après et resté vierge de toute mention des quatre ans de combats de celui-ci. Née à Brest dans une famille bretonne elle en fait le réceptacle de proses poétiques, où surgissent de multiples voix à travers la nuit de la Grande Guerre puis de la seconde dans la ville enfouie et meurtrie.

## « Le don magnifique »

La carte postale est tombée d'une des pages du vieux livret. Glissée peut-être par grand-mère. Je ne sais quoi d'enseveli vient de s'éveiller.

C'est le vieux calvaire du Tréhou. Un calvaire très simple, en granit. Comme il y en a beaucoup dans ce canton de Bretagne.

Depuis quatre cents ans, au coin des chemins crevés d'ornières, il était le veilleur. Imperturbable. Printemps 1932, le voilà qui prend le train. Pour le Luxembourg belge. À présent, il part veiller sur ses enfants morts loin là-bas.

C'est dix-huit ans après la bataille du 22 août. J'imagine. Le soir à la lampe, dans un coin d'ombre de la maison. Guillaume lit le journal qui raconte l'événement du transfert. Un silence passe, sa vue un instant s'est brouillée. Occupée à la longue table, elle l'écoute lire tout haut. Puis elle a ces mots : *Ces enfants morts si loin*. Cette application à dire le nous dans une parole unique. Ces mêmes mots qu'elle prononçait en sortant de la vitrine les lettres du fils mort si loin lui aussi. Un emmêlement de souvenirs d'enfance soudain. Quelque chose en moi ramène le cri d'un soldat athénien, envoyé se battre en Perse. Exercice de traduction malhabile au collège pour une pauvre anabase : *c'est dur de mourir loin de son pays*. En petit grec. N'empêche, le cœur se serre. À songer au peuple anonyme des soldats morts dans le fracas des lointaines guerres. Une vieille tristesse qui insiste pour une vieille histoire...

L'intégralité de cet extrait est consultable en mairie... d'après le livre « Le cœur est une place forte » de Marie-Hélène PROUTEAU...



# Campagne nationale de sensibilisation sur l'accès au préservatif.

"Les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) sont en forte augmentation en France:  
**3 à 4 fois plus de cas** sont constatés pour certaines IST et même l'épidémie du VIH ne régresse plus depuis plusieurs années.

Le nombre de nouvelles contaminations est particulièrement élevé chez les jeunes.

Les IST sont responsables de **complications graves pour la santé**: stérilité, certains cancers, des maladies du foie ou du cerveau, des infections chroniques par le VIH. De plus, l'efficacité des antibiotiques contre certaines IST risque de baisser du fait de leur surutilisation.

Se protéger contre les IST est plus que jamais un enjeu de santé majeur.

**Le préservatif reste le seul moyen de prévention efficace contre toutes les IST.**

Mais la **moitié des moins de 25 ans ayant des rapports sexuels ne se protègent pas systématiquement** et prennent donc un risque pour leur santé.

Les façons de se procurer des préservatifs sont nombreuses mais encore trop méconnues

## Où trouver facilement des préservatifs ?

Le préservatif reste le seul moyen de prévention **efficace contre toutes les IST**. Bien utilisé, son **taux de fiabilité est de 98%**. Voici où en trouver facilement.



**Les préservatifs remboursés par la sécurité sociale**



Depuis novembre 2018, il est possible d'être **remboursé de certains préservatifs** sur ordonnance, quelque soit votre sexe et votre âge.

**Parlez-en à votre médecin** pour en bénéficier.

## Où trouver des **préservatifs gratuits** ?



L'**infirmerie du collège ou du lycée**



Les **centres de dépistage** gratuits



Les **services hospitaliers**



Les **associations de lutte contre le sida**



Les **centres de Protection maternelle et infantile**

## Où trouver des **préservatifs à la vente** ?



En **pharmacie**



En **supermarché**



Sur **internet**

Références:  
Santé publique France. Infections Sexuellement Transmissibles : préservatif et dépistage, seuls remparts contre leur recrudescence. <https://www.santepubliquefrance.fr/Accueil-Presse/Tous-les-communicables/Infections-sexuellement-transmissibles-IST-preservatif-et-depistage-seuls-remparts-contre-leur-recrudescence>  
Morlat P et al. Prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH. Recommandations du groupe d'experts. <http://cnrs.sante.fr>  
Organisation Mondiale de la Santé (OMS) Infections Sexuellement Transmissibles. [https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/sexually-transmitted-infections-\(stis\)](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/sexually-transmitted-infections-(stis))

# Annonces

Afin de financer les futurs projets de l'école (voile, voyage scolaire, sortie de fin d'année, spectacles,...), nous avons mis en place un partenariat avec l'entreprise Yvon Fabien Récupération de Landerneau (ouvert du mardi au samedi midi).

Vous pouvez déposer dès à présent votre ferraille et batteries en précisant que vous venez pour l'école du Tréhou. Le responsable du site pèsera votre livraison et notera le poids sur le compte de l'école.

Contact : Carole LOIRE 02.98.68.86.73.



"La recyclerie Ribine organise une grande braderie le samedi 1er juin. Pour l'occasion l'équipe aura le plaisir de vous dévoiler une partie du stock ! Braquage sur les prix prévu de 10h à 18h30 à Malanty, Irvillac. Plus d'informations sur la page facebook "Recyclerie Irvillac" dans les jours qui précéderont l'évènement... Venez dénicher quelques objets rares, utiles ou les deux ! "



## **La Recyclerie du pays de Daoulas**

Association Ribine  
[ribine@orange.fr](mailto:ribine@orange.fr)

Ouvert les mardis, mercredis 14h00-18h30 et les samedis

<http://www.la-recyclerie-pays-daoulas.infini.fr/>

Facebook "Recyclerie Irvillac"



## **UNC LE TREHOU – SAINT-ELOY**



Veuves - Anciens Combattants

Cette année, sera célébré le 75<sup>ème</sup> anniversaire des événements qui se sont déroulés au Tréhou et à Irvillac le 16 août 1945.

Au cours de cette journée, vingt-cinq résistants ont été tués par les allemands dont cinq au Tréhou et dix-huit à Irvillac.

**Notre association d'anciens combattants, LE TREHOU/SAINT-ELOY, souhaite associer la population à cette commémoration en nous accompagnant devant le monument pour ce triste anniversaire.**

Le Président

# Jeux pour grands et petits

ancien supplice		votants		émoussé		boisson reconfortante		avant de navire		jardins publics		concrets	
membre du clergé		feras un trou		prit dans ses bras				organe de fleur		plus fort que tout		patrie d' Abraham	
cercle de sable	→					pièce métallique strontium en chimie	→						
hellènes	→			mit à part petit sac de plante	→							absences de fraîcheur	
support de tige	→				↓		confirmas	→					
vide	→					mettre au diamètre vraiment très gros	→					située chez le notaire	
objet trompeur	→						étain au laho		déesse d'Egypte possesse-sif	→			
sols	→								sinistres initiales qâteau breton	→	501 chez César parties du pied		
ferme de Provence	→			flocons de fête grande soie	→								
petits cubes				sans mélange te dépla-cas	→		oriental finesse	→					
excitées		assaqir	→						céréale cassè-rent	→		petite balle d'antan	
		couronne de baron	→						bien fermée séve d'hévéa	→			
balancer mais en douceur	riches décors échelon-nnera	→		nostalgie de poète plaisante	→					transpire robe indienne	→	soudés	
idioties	→					unité de radiation être suprême	→				→	dévêtu chant de louange	
extirpa le duvet													
				répétitif sans icoie	→								
signal de danger	→						vin d' Espagne machin	→				très discrets	
oui d'antan									refuge d' oisillons dirigea	→			
		forte bière ville de carnaval	→									partie tendre	
fin de verbe	→			matière de lingot brome en cornue	→		rongeur du foyer	→					
cours de justice										troublé appris	→		
										résidu de conduit	→		
grosse artère	→						pipe de sachem	→					

Solution dans l'Echo du mois d'octobre !



[coloriages-enfants.com](http://coloriages-enfants.com)



Laissez libre cours à votre imagination et dessinez le PRINTEMPS...  
(vous pouvez utiliser le cadre ci-dessus ou un papier libre)

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Merci de déposer vos œuvres en mairie, les meilleurs dessins seront exposés lors l'Expo de l'Association Mein Glas qui a lieu du 28 juin au 7 juillet !



*Les fleurs du printemps sont les  
rêves de l'hiver racontés, le matin,  
à la table des anges.*

*« Gibran Khalil Gibran »*